



VISITE DE LA RESIDENCE **MERCREDI 25 MARS 2026 à 14h30**

Présents :

- Messieurs BOCKET, COACHON, LEPESME, PAYET et RONXIN membres du CS,
- Madame THOMAS Julie, Gestionnaire de copropriétés.

Un tour complet de la résidence est effectué en présence des membres du conseil syndical.

A/ BATIMENT A :

La porte coupe-feu au 2^{ème} étage ne se referme pas correctement. Le conseil syndical se chargera d'effectuer les vérifications.

La peinture au plafond du 2^{ème} étage s'écaille.

Suite aux dégâts constatés sur les portes de l'ascenseur suite à l'intervention d'une société dans un appartement, le nécessaire a été fait auprès du propriétaire afin qu'une intervention soit effectuée par la société ayant fait les travaux.

B/BATIMENT B :

Un spot est à changer dans le hall d'entrée.

Un cadenas est manquant au 6^{ème} étage au niveau de la trappe permettant l'accès à la toiture. Le conseil syndical se chargera de faire le nécessaire.

La peinture au plafond du 3^{ème} étage s'écaille, ainsi qu'au 1^{er} étage.

C/BATIMENT C :

Demander à la société qui effectue l'entretien des parties communes de veiller à nettoyer les traces au sol dans les escaliers au 5^{ème} étage.



Un rappel sera adressé aux résidents du 3^{ème} étage afin de leur rappeler qu'il est interdit d'entreposer des effets personnels dans les parties communes.



D/BATIMENT D :

RAS.

Il sera demandé à la société RULANTICA d'effectuer une vérification des placards techniques et de faire un nettoyage si besoin.

Lui demander de ne pas toucher les boitiers au sol dans les placards où se trouve la fiche.

E/ ESPACES VERTS :

Comme voté lors de la dernière assemblée générale, il convient de valider le devis à la société AP JARDINS concernant la taille de la haie se trouvant vers chez Monsieur PETRE afin de faire les travaux au plus vite. Ces travaux seront réalisés le Mercredi 1^{er} avril, sauf imprévus.



Demander à la société AP JARDINS de veiller à enlever le lierre se trouvant à l'arrière de la résidence.



Leur demander également de nettoyer le caniveau se trouvant vers le petit rond-point à l'arrière de la résidence.



Lui demander également de nettoyer la parcelle devant l'entrée car une partie n'est pas entretenue.



F/ DIVERS :

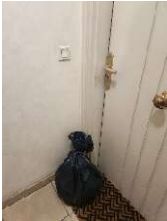
Valider le devis à la société SRTB concernant les travaux à effectuer au niveau de la grille d'évacuation se trouvant à l'arrière de la résidence, vers le petit rond point.

Annuler la demande de devis faite à RULANTICA concernant l'enlèvement de la mousse se trouvant sur le parking.

Relancer Monsieur RICCI concernant la réfection de la peinture du portillon permettant l'accès au chemin de la Lauve.



Un courrier sera adressé au propriétaire de l'appartement A11 afin que ce dernier rappelle à son locataire qu'il est interdit de laisser les poubelles dans les parties communes.



Il est constaté la mise en place du système de ventilation dans le local poubelles, par la société DE LIMA.



Un courrier sera adressé aux locataires, Monsieur et Madame CECCARINI car une forte odeur se fait ressentir dans les parties communes provenant de leur appartement.